



Paris, le 6 février 2025

Maxime BOURGEOIS
Secrétaire National
maxime.bourgeois@unsa-saneer.org

Madame Catherine BACHELIER
Sous-directrice ERPC
DSR

Réf : DSR/ERPC-02/2025

Objet : Protection des agents - Relance de l'expérimentation du Dispositif Alerte Travailleur Isolé

Madame la Sous-directrice,

Lors de l'audience du 28 janvier 2025, nos échanges ont porté, entre autres, sur la relance de l'expérimentation du Dispositif d'Alerte pour Travailleur Isolé (DATI).

Vous avez pu lors de cet échange nous exposer les raisons qui ont freiné et même arrêté l'expérimentation du dispositif d'alerte, impactant de facto son déploiement au niveau national. Ces raisons sont liées aux exigences du syndicat FO qui estime devoir faire développer un dispositif propre au ministère de l'Intérieur.

Nous regrettons ce retard dû à des tergiversations qui ne nous semblent pas recevables. A l'heure actuelle, la protection des agents, par un dispositif DATI, n'est toujours pas effective alors que nous avons établi un constat commun lors de nos travaux sur ce dossier.

Le SANEER & SR tient à vous rappeler qu'il relève de l'obligation de l'employeur, si l'accident de travail ne peut être évité, d'en limiter les conséquences ; c'est toute l'utilité du système DATI. Il est donc important que cette expérimentation soit menée à son terme et que le DATI puisse être généralisé à l'ensemble des IPCSR.

Mon organisation syndicale vous demande de sensibiliser au mieux les chefs des BER des deux départements test choisis (Rhône et Bouches-du-Rhône) sur l'importance de reprendre cette expérimentation et sur la nécessité qu'un maximum d'agents se porte volontaire sur différents centres d'examen.

Le SANEER & SR souhaite également que ce point et les avancées qui auront eu lieu d'ici là fassent l'objet d'un bilan par vos services et que celui-ci soit présenté à notre organisation syndicale. Ce bilan pourrait être mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du F3SCT du CSAR des DDI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-directrice, l'assurance de ma plus haute considération.

Maxime BOURGEOIS



Copies :

- M. Tristan RIQUELME, adjoint SD-ERPC
- Mme Nathalie MARTIN-N'DIAYE, cheffe du BRF
- Bureau national,
- Section encadrement



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex